

**COMMUNICATION¹ 2022/16 DU CONSEIL DE L'INSTITUT DES REVISEURS
D'ENTREPRISES**

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
RF/jv

Date
20.12.2022

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Modification du modèle de rapport relatif aux observations factuelles concernant le rapport de justification financière des ONG accréditée par la Direction générale de Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD)

En vertu de l'article 47 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016 *concernant la coopération non gouvernementale*, le réviseur d'entreprises établit un rapport ISRS 4400 (*procédures convenues relatives aux informations financières*) quant à la justification financière du programme des ONG accréditées par la DGD. Ce rapport est destiné à la DGD.

A la suite d'un entretien entre les représentants de la DGD, des fédérations d'ONG et de l'IRE au sein du groupe de travail « ONG », il a été convenu d'apporter des modifications au contenu du rapport susmentionné afin de permettre au lecteur (DGD) de comprendre ou d'avoir une vue plus détaillée de la nature et l'étendue des travaux effectués.

Cette adaptation n'aura pas pour effet de modifier la mission effectuée par le réviseur d'entreprises ou encore de modifier les procédures de contrôle mises en place. L'objectif premier est de donc préciser davantage les travaux et les contrôles actuellement réalisés, tels que par exemple l'analyse de risques.

¹ Par voie de communication, l'Institut développe la doctrine relative aux techniques d'audit et à la bonne application par les réviseurs d'entreprises du cadre légal, réglementaire et normatif qui régit l'exercice de leur profession (art. 31, §7 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises) ; seules les normes et les recommandations sont obligatoires.

Le modèle de rapport adapté sera publié prochainement sur le site de l'ICCI et sera applicable pour le rapport relatif aux comptes de l'année 2022.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma haute considération.

Patrick VAN IMPE
Président